

Milica Jankulovic - Cohorte 2021

Résumé de thèse

Titre provisoire : Statut légal comme déterminant de la santé des femmes immigrées en France : enquêtes TeO2, ELIPAR et DSAFHIR

Des mouvements migratoires ont incité les chercheurs en sciences sociales à étudier la santé des personnes immigrées. Ainsi, de nombreuses recherches ont constaté que, à l'arrivée dans le pays de résidence, la santé des immigrés est meilleure que celle de la population non-immigrée, mais que, plus la durée de séjour dans le pays est longue, plus la santé est dégradée, ce qui est particulièrement visible chez les femmes. Cette dégradation a longtemps été expliquée par les facteurs comportementaux et culturels tandis que les déterminants structurels, en particulier le droit au séjour, n'ont pas eu une place importante. Les auteurs des études récentes considèrent a contrario le statut légal comme le principal déterminant de la santé des immigrés. En effet, de nombreuses études, réalisées dans plusieurs contextes géographiques, montrent que l'expérience de l'irrégularité a un impact négatif sur la santé générale, physique et mentale des immigrés, en raison des conditions de vie défavorables à la bonne santé. Ces études prennent principalement en compte deux situations légales possibles : irrégulière et régulière. Cependant, la réalité impose d'aller au-delà de cette perception binaire du statut légal, car la complexité de statuts légaux s'accroît avec le renforcement des lois concernant l'entrée et le séjour dans le pays de résidence. Une troisième catégorie légale mérite d'être étudiée : celle des situations statutaires précaires, avec des durées et caractéristiques des titres de séjour qui ne permettent pas une installation durable dans le pays de résidence. Afin de comprendre la manière dont le statut légal, en particulier précaire, affecte la santé, ma question de recherche est la suivante : comment la précarité statutaire affecte-t-elle la santé de personnes immigrées en France, en particulier celle de femmes, et de quelle manière les autres facteurs sociaux interagissent-ils avec le statut légal dans la détérioration de santé générale, physique et mentale ? Afin d'y répondre, je mobilise les données quantitatives des enquêtes TeO2 (Trajectoires et Origines TeO2 : 2019-2020) et DSAFHIR (Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées, isolées et réfugiées, 2017), ainsi que les données qualitatives de cette dernière.